



➤ Retrouvez toute l'actualité du chantier et les informations sur le projet Toulouse EuroSudOuest sur www.toulouse-eurosudouest.eu

Du lundi 4 au vendredi 22 décembre 2017 inclus : opération de désamiantage de la chaussée sur le boulevard Bonrepos

**Dernière étape avant les travaux de réaménagement
et d'amélioration de vos espaces publics !**



QUOI ?

Dans le cadre des travaux préparatoires au chantier Toulouse EuroSudOuest, une opération de désamiantage des revêtements de chaussées sera réalisée sur le boulevard Bonrepos, du n°1 au n°13.

L'opération se déroulera en journée, de 8h à 12h et de 13h à 18h.



POURQUOI ?

Avant de démarrer tout chantier, la réglementation impose de réaliser un diagnostic des routes pour détecter la présence d'amiante : c'est le cas sur une portion du boulevard Bonrepos.

Dès que Toulouse Métropole a eu connaissance de ce diagnostic, cette opération a été programmée pour améliorer le cadre de vie des riverains.

C'est une situation courante : avant 1997 et son interdiction, l'amiante était fréquemment utilisé dans les revêtements routiers.



QUI ?

L'opération de désamiantage est réalisée par l'entreprise Colas Sud-Ouest, agréée par l'État, en charge de l'ensemble des travaux de voirie. La méthode d'intervention est strictement encadrée par les procédures légales en vigueur pour assurer la sécurité des riverains et du personnel de chantier.



ÇA CHANGE QUOI ?

La zone de l'opération sera matérialisée et sécurisée. Les voies de circulation et la desserte des bus seront maintenues sur le boulevard Bonrepos, tandis que les trottoirs resteront accessibles aux piétons.

LES ÉTAPES D'UNE OPÉRATION ENCADRÉE ET SÉCURISÉE :

ÉTAPE 1

Balisage de la zone, mise en place de la signalétique routière et bâchage de la voie.



ÉTAPE 2

Retrait du revêtement de sol à l'aide de machines adaptées, et propulsion d'eau sous haute pression pour éliminer les résidus. Tout au long de la procédure, le chantier est humidifié pour limiter les poussières.

ÉTAPE 3

Tri et stockage temporaire régis par un protocole de sécurité.



ÉTAPE 4

Transfert des déchets dans des décharges spécialisées, sous le contrôle permanent d'outils de mesure de la sécurité.



FAQ

L'amiante, c'est quoi ?

L'amiante est un matériau fibreux utilisé de façon massive à partir de 1930 dans les travaux publics et les bâtiments. Dans la construction des routes, les fibres d'amiante étaient mélangées à l'enrobé routier, couche superficielle de la chaussée, pour renforcer la résistance à la chaleur et limiter les fissures.

L'inhalation de ses fibres pouvant générer diverses maladies, l'amiante a été reconnu comme cancérigène, et une réglementation interdit strictement son usage depuis 1997.

Aucun risque pour les riverains ?

L'amiante ne présente aucun risque pour la santé lorsqu'il est enfermé dans le revêtement de la route, c'est-à-dire sous sa forme solide.

L'opération de désamiantage est totalement sécurisée grâce à un dispositif de confinement qui rend étanche la zone d'intervention. **Ainsi, il n'y a aucun risque d'entrer en contact avec des fibres d'amiante pendant toute la durée du chantier.**



DES MÉDIATEURS À VOTRE ÉCOUTE

Alida Cailleau - 06 12 60 59 98
Bruno Lapeyre - 06 09 78 72 20



mediateurs.toulouse-centre@toulouse-metropole.fr